



6° par le remplacement d'une partie de l'aire d'affectation « mixte » bordant l'ouest de la rue Mirabel située à l'intersection sud-ouest de la rue Ernest et de la rue Mirabel par une aire d'affectation résidentielle de moyenne densité;

7° par la création d'une aire d'affectation institutionnelle dans un secteur situé au sud de la rue Anselme-Lavigne et des rues Collingwood, Baderwood et Alouette ;

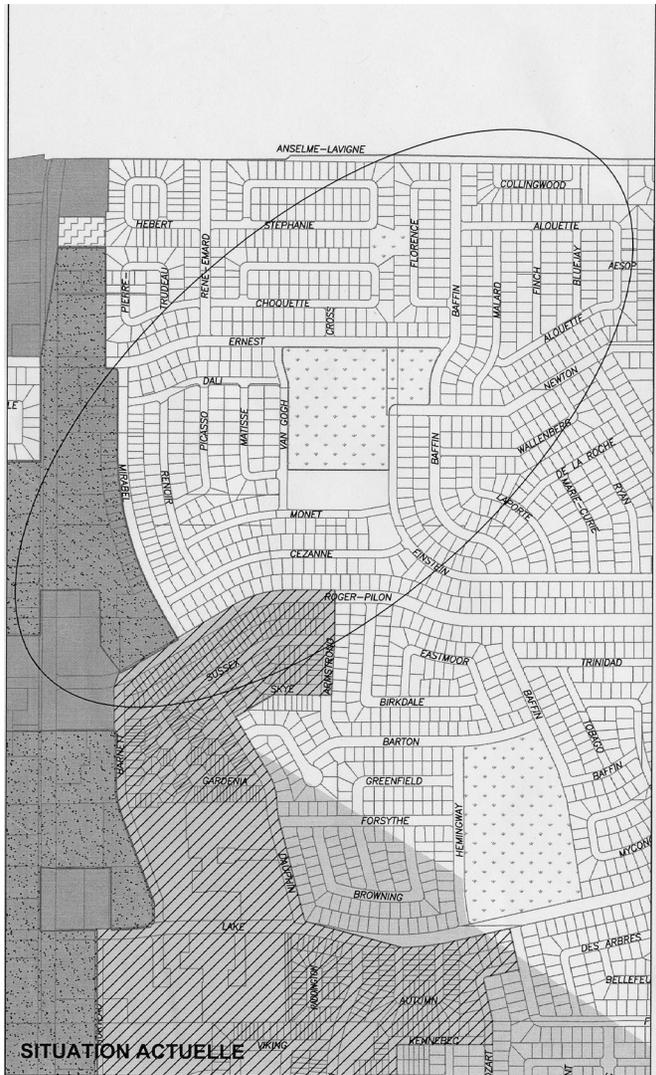
8° par le remplacement d'une partie de l'aire d'affectation « mixte » et de l'aire d'affectation commerciale à l'est du boulevard St-Jean, dans le secteur situé à proximité des rues Cézanne, Biscaye, Mirabel, etc., par une aire d'affectation résidentielle de moyenne densité.

Le tout tel qu'illustré aux plans figurant à l'annexe A du présent règlement.

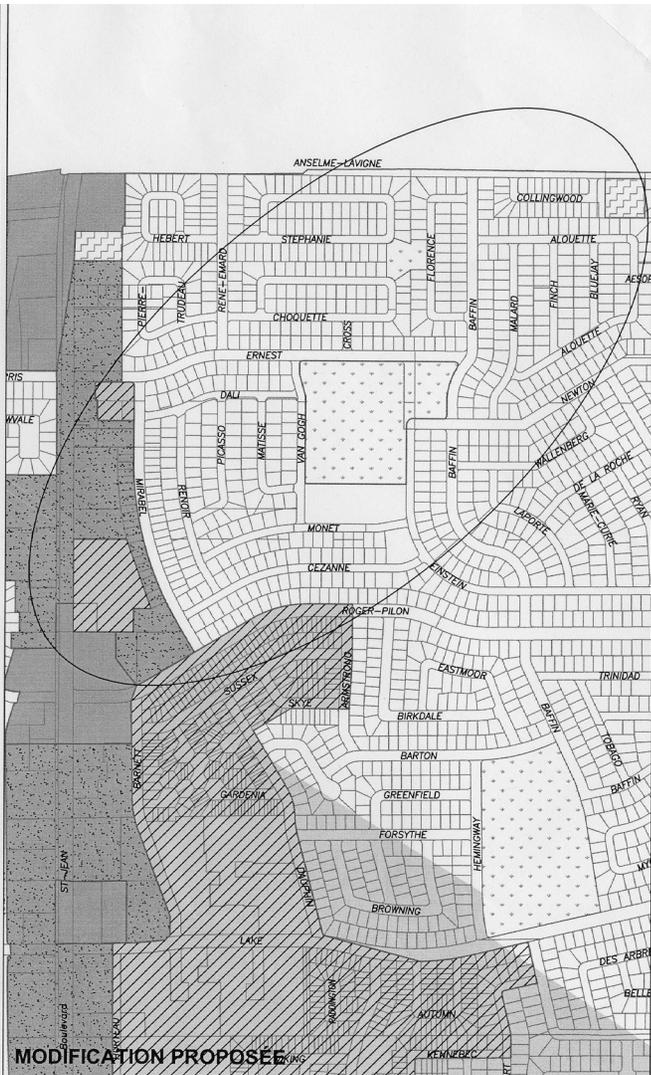
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

ANNEXE A : PLANS MODIFIANT LE FEUILLET 3 RELATIF AU PLAN D'AFFECTATION DU SOL



SITUATION ACTUELLE



MODIFICATION PROPOSÉE

**VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT DE  
DOLLARD-DES-ORMEAUX / ROXBORO**

Règlement numéro 728-05 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 89-799 de l'ancienne ville de Dollard-des-Ormeaux afin de modifier le feuillet 3 relatif au plan d'affectation du sol tel qu'amendé dans le but :

- de remplacer une partie de l'aire d'affectation mixte et de l'aire d'affectation commerciale par une affectation résidentielle de faible densité;
- de remplacer une partie de l'aire d'affectation mixte par une affectation résidentielle de moyenne densité;
- de créer une aire d'affectation institutionnelle.

SECTEUR VISÉ PAR LA MODIFICATION



AFFECTATION DU TERRITOIRE

- Résidentiel faible densité  
C.o.s. 0.25 à 0.8 (13 à 18 familles/hectare)
- Résidentiel moyenne densité  
C.o.s. 0.8 à 1.0 (26.6 familles/hectare)
- Résidentiel forte densité  
C.o.s. 1.0 à 3.0 (74 à 160 familles/hectare)
- Occupation mixte  
C.o.s. 1.0 à 3.0
- Commercial  
C.o.s. 0.25 à 2.0
- Industriel  
C.o.s. 0.25 à 2.0
- Institutionnel  
C.o.s. 0.5 à 1.5
- Cimetière
- Publique
- Parcs et espaces verts
- Parc régional
- Hydro-Québec

**P.A.E.** Secteur assujéti au règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble

M.-C. Aubin  
préparé par  
E. Brodeur  
dessiné par  
G-0439  
dossier  
27 août 2003  
date

ANNEXE "A"  
1:8000  
maire  
secrétaire-trésorier



